



Courrier à manutention spéciale

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Modification v1.0	Affiché le 18 novembre 2016	En vigueur le 16 janvier 2017
Aucune mise à jour.		

Améliorations et changements apportés en 2016 :

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Révision v1.1	Affiché le 1 ^{er} avril 2016	En vigueur le 1 ^{er} avril 2016
Mise à jour de la dimension hauteur du Conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP).		Section 2.2.1 "Conteneurs acceptables"

Lorsque le document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 2.0, 3.0;
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 1.1, 1.2;
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Préparation	1
1 Options de tri préliminaire et de préparation pour la manutention spéciale	1
1.1 Aperçu de la Manutention spéciale	2
2 Avant de commencer	2
2.1 Programme d'évaluation et de reconnaissance de logiciel (PERL)	2
2.1.1 Code postal	3
2.1.2 Code de mode de livraison (CML)	3
2.1.2.1 Emplacement du code de mode de livraison	3
2.1.3 Schéma de tri préliminaire national (STPN)	4
2.2 Conteneurisation	4
2.2.1 Conteneurs acceptables	5
2.2.2 Unités d'expédition acceptable	6
3 Préparation et tri préliminaire du courrier	7
3.1 Regroupement et identification des articles de courrier	7
3.1.1 Niveaux de regroupements	8
3.1.2 Séparation et identification des regroupements	8
3.1.2.1 Enliassage	8
3.1.2.2 Cartes de séparation	10
3.1.2.3 Marquage à jet d'encre	11
3.2 Placement des regroupements dans des conteneurs	12
3.2.1 Niveaux des conteneurs	12
3.2.2 Remplissage de conteneurs	13
3.2.3 Étiquetage des conteneurs	13
3.3 Placement de conteneurs ou des articles empiler en rangées irrégulières dans des unités d'expédition	14
3.3.1 Niveaux des unités d'expédition	14
3.3.2 Remplissage des unités d'expédition	15
3.3.3 Fixation des palettes	15
3.3.4 Fixation des palettes ou monoteneurs pour l'empilage en rangées irrégulières	16
3.3.5 Étiquetage des unités d'expédition	17
3.3.6 Empilage en rangées des palettes	18

PRÉPARATION

Le module « Préparation » explique comment préparer des envois assujettis au courrier nécessitant une manutention spéciale en se servant d'un logiciel de tri préliminaire. Les informations contenues dans ce module comprennent le regroupement et l'enliassage de vos articles, les conteneurs et les unités d'expédition acceptables, les exigences au niveau du remplissage de conteneur et de l'étiquetage et de l'empilage en rangées irrégulières du courrier.

Vous êtes tenu de respecter l'ensemble des exigences stipulées dans votre convention de client.

REMARQUE 1: Les figures contenues dans le présent document sont utilisées uniquement à titre d'illustration.

2: Les concepteurs de logiciel peuvent obtenir plus de renseignements sur nos exigences en consultant nos spécifications techniques visant le tri préliminaire (STTP). En cas de divergence décelée par les concepteurs d'un logiciel de tri préliminaire entre le présent guide et les *Spécifications techniques visant le tri préliminaire* (STTP), les renseignements contenus dans les STTP priment.

1 OPTIONS DE TRI PRÉLIMINAIRE ET DE PRÉPARATION POUR LA MANUTENTION SPÉCIALE

La manutention spéciale est une option de préparation et de tri préliminaire qui permet aux expéditeurs de trier leurs articles de courrier destinés à des itinéraires de facteur particuliers (ou à d'autres itinéraires de livraison) en se servant d'un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada. Lorsque vous préparez le courrier et en assurez le tri préliminaire afin de respecter nos spécifications, votre courrier évitera diverses étapes et installations de distribution du courrier au sein de notre réseau.

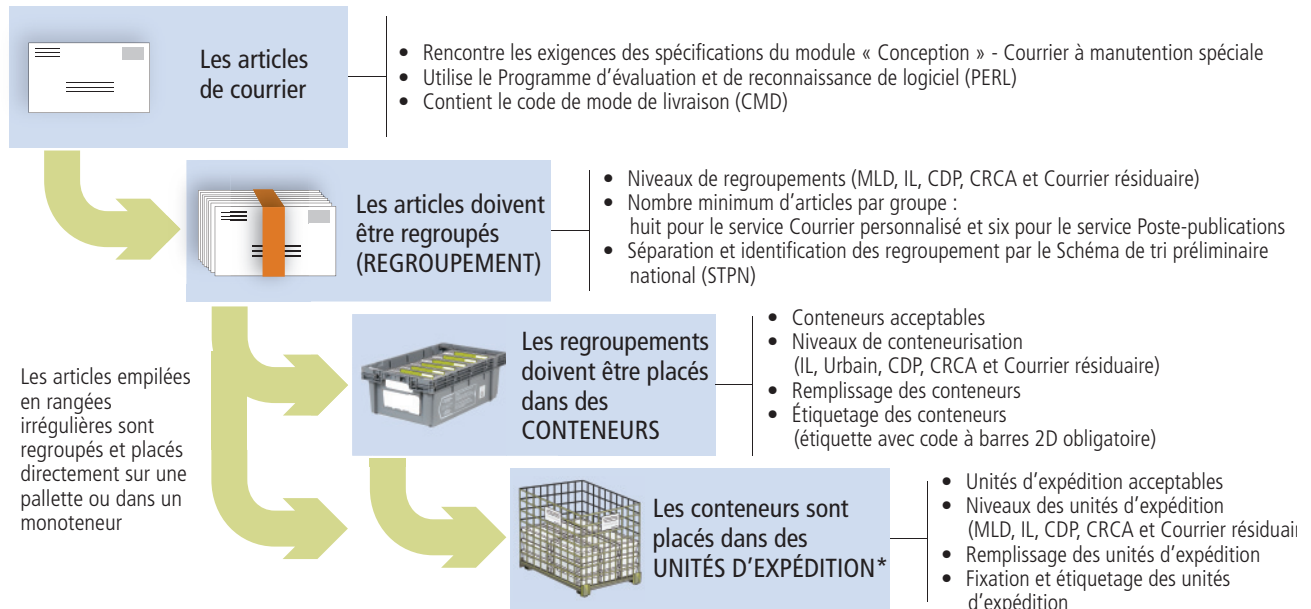
Le **tri préliminaire du courrier** est le procédé de triage et de regroupement d'articles de courrier devant être livrés à une même destination. Le tri préliminaire du courrier repose sur le Schéma de tri préliminaire national (STPN) et est effectué au moyen d'un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada [Programme d'évaluation et de reconnaissance de logiciel (PERL)].

Lorsque vous préparez votre courrier, vous devez utiliser un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada. Ce logiciel évalue l'information provenant des fichiers de saisie (tels que les listes d'envoi) afin de déterminer les regroupements, les conteneurs et les unités d'expédition qui peuvent être créés à partir de ces fichiers, tout en satisfaisant à l'ensemble de nos spécifications sur le service. Le logiciel détermine également l'ordre approprié des articles de courrier afin que vous puissiez organiser tous les regroupements et articles de courrier qui s'y trouvent en conséquence.

La **préparation du courrier** est le procédé de préparation des conteneurs et des unités d'expédition qui doivent être acheminés à la même destination. Cela comprend l'étiquetage des regroupements, des conteneurs et des unités d'expédition de telle manière que Postes Canada puisse éviter diverses étapes et installations de traitement dans son réseau de distribution du courrier.

L'**empilage en rangées irrégulières** est un procédé par lequel le courrier est fixé sur une palette ou un monoteneur. Les palettes ou les monoteneurs servent à transporter, en un seul bloc, le courrier de l'établissement de l'expéditeur à l'une des installations de traitement de Postes Canada.

1.1 Aperçu de la Manutention spéciale



* L'utilisation de monoteneurs ou des palettes est obligatoire pour les articles Courrier personnalisé extradimensionnelle et optionel pour Courrier personnalisé et Poste-publication STD et Surd.

Exigences

- être accompagnés par d'une *Commande (Déclaration de dépôt)* préparées, transmises électroniquement et soumises en utilisant les Outils électroniques d'expédition (OEE) de Postes Canada.
- être composés d'au moins 1 000 articles* par *Commande (Déclaration de dépôt)*.
- échantillon de l'article au moment du dépôt : obligatoire.
- exactitude des adresses : requis pour plus de 5 000 articles.
- être déposés au Canada pour livraison au Canada.

* Vous pouvez déposer moins que le volume minimum à condition que vous payiez le tarif compensatoire applicable. Le tarif compensatoire est uniquement offert pour les dépôts simples – il n'est pas offert pour les dépôts partiels.

2 AVANT DE COMMENCER

Le courrier soumis à la manutention spéciale doit être prétrié, regroupé et conteneurisées en utilisant un logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada via le Programme d'évaluation et de reconnaissance de logiciel (PERL).

2.1 Programme d'évaluation et de reconnaissance de logiciel (PERL)

Notre Programme d'évaluation et de reconnaissance de logiciel (PERL) sert à évaluer l'exactitude des programmes de logiciel de tri préliminaire. Le PERL est ouvert à tous les développeurs de logiciels internes ou commerciaux qui désirent faire reconnaître leurs logiciels par Postes Canada.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour faire évaluer votre logiciel par Postes Canada, consultez le site suivant : postescanada.ca/logicieltripreliminaire.

Le logiciel effectue les tâches suivantes :

- tri des articles de courrier :
 - par leur **Code postal^{MO}**; et
 - en fonction de l'itinéraire de livraison désigné par le **code de mode de livraison (CML)**;
- en regroupent les articles de courrier acheminés à la même destination commune selon le **Schéma de tri préliminaire national (NPS)**.

2.1.1 CODE POSTAL

Le Code postal est un code alphanumérique à six caractères dans le format de ANA NAN dans lequel le « A » représente une lettre de l'alphabet et le « N », un chiffre. Il fait partie intégrante de toute adresse postale au Canada et il a été conçu pour aider à trier le courrier, de façon mécanique et manuelle.



RTA
Région de tri d'acheminement
(une région géographique)

UDL
Unité de distribution locale
(une communauté rurale ou un îlot particulier)

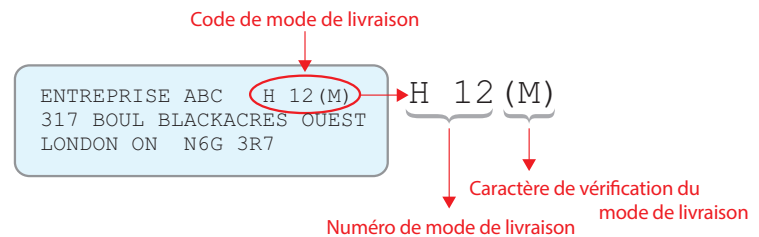
REMARQUE : Les zones rurales sont désignées par un zéro dans la RTA (p. ex. MOL 3K2).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter [Directives d'adressage à la Section 5](#) du *Guide des postes du Canada*.

2.1.2 CODE DE MODE DE LIVRAISON (CML)

L'itinéraire de livraison d'une adresse individuelle est désigné par un code de mode de livraison (CML) particulier (il s'agit de modes).

Le CML se compose de deux parties, un caractère de vérification du mode de livraison (CVML) et un numéro de mode de livraison (NML).



Le **numéro de mode de livraison (NML)**, désigne l'itinéraire de facteur ou le mode de livraison, ainsi que le facteur responsable de la livraison des articles de courrier ou du groupe d'articles.

Le **code de vérification du mode de livraison (CVML)**, désigne la version du STPN et celle du produit de données sur les modes de livraison qui a ont été utilisées pour la préparation d'un envoi.

Le CML doit être imprimé dans le bloc-adresse de chaque article de courrier.

2.1.2.1 Emplacement du code de mode de livraison

Le CML peut figurer sur une ligne sans adresse dans le bloc-adresse ou au-dessus, c'est-à-dire sur une ligne qui ne contient pas de renseignements sur la livraison. Lorsque placée sur la même ligne qu'une ligne du bloc-adresse, du nom de la ville ou de la province ou du Code postal, une espace de 10 mm entre la ligne comprenant des données d'adressage et le CML doit être maintenue.

EMPLACEMENT DU CML SUR LES ADRESSES...	
COMPORTANT TROIS LIGNES OU PLUS	COMPORTANT QUATRE LIGNES OU PLUS
<p>3 ou 4 espaces vides à la droite de la ligne sans données d'adressage</p> <p>Des lignes contenant des données d'adressage</p>	<p>3 ou 4 espaces vides à la droite de la plus longue ligne sans données d'adressage</p> <p>Caractère de vérification et NML est aligné verticalement</p> <p>Des lignes comprenant des données d'adressage</p>
AU-DESSUS DU BLOC-ADRESSE	SUR LA MÊME LIGNE QUE L'ADRESSE
<p>Jusqu'à 2 lignes au-dessus du bloc-adresse, 3 ou 4 espaces vides à la droite de la ligne sans données d'adressage</p>	<p>Une espace de 10 mm entre la ligne comprenant des données d'adressage et le CML doit être maintenue.</p>

2.1.3 SCHEMA DE TRI PRÉLIMINAIRE NATIONAL (STPN)

Le Schéma de tri préliminaire national (STPN) indique la manière dont est distribué le courrier au Canada par l'entremise d'établissements précis de Postes Canada. Il énumère toutes les régions de tri d'acheminement (RTA) et illustre la façon de regrouper le courrier dans des regroupements et des conteneurs. Les quatre niveaux de regroupement du STPN sont :

NIVEAU 1 - IL	NIVEAU 2 - URBAIN	NIVEAU 3 - CDP	NIVEAU 4 - CRCA
Installation de livraison	Urbain	Centre de desserte postale	Centre de regroupement du courrier d'acheminement

REMARQUE : Tout article de courrier qui ne peut être regroupé en fonction de l'un de ces quatre niveaux sera regroupé comme courrier résiduaire.

Postes Canada met à jour le STPN mensuellement afin de rendre compte de l'inventaire en évolution des adresses canadiennes. Ces mises à jour mensuelles figurent également dans le logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada. Afin de bénéficier d'un service optimal et d'éviter les suppléments, vous devez vous assurer d'utiliser la version la plus récente des données sur les modes de livraison, mais aussi du logiciel de tri préliminaire reconnu. Pour plus amples renseignements, veuillez consulter postescanada.ca/stpn.

2.2 Conteneurisation

La conteneurisation est le procédé d'emballage du courrier en vue de l'expédition. Les articles de courrier sont placés dans des conteneurs adaptés aux manipulations dont ils font l'objet pendant l'exécution des procédés de Postes Canada. Ces conteneurs sont alors placés dans des unités d'expédition (palettes ou monoteneurs) adaptées aux manipulations dont ils font l'objet pendant qu'ils se trouvent dans notre réseau de transport.

REMARQUE : Les conteneurs sont pas utilisés lorsque l'empilage en rangées irrégulières. Les articles de courrier sont fixés directement sur une palette ou dans un monoteneur - voir la [Section 3.3.4 "Fixation des palettes ou monoteneurs pour l'empilage en rangées irrégulières"](#).

Vous pouvez vous renseigner sur notre matériel, ou le commander, en communiquant avec le Service des commandes du groupe Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN), par téléphone au 905 565-0480, par télécopieur au 905 564-6830, par courriel à l'adresse necfteo@postescanada.ca, ou encore par l'entremise d'un coordonnateur régional chargé du matériel.

L'approvisionnement par Postes Canada est tributaire des conditions et de la disponibilité de ce matériel. Dans les cas où le matériel de Postes Canada n'est pas disponible, il est possible d'utiliser d'autres conteneurs fournis par le client (p.ex.: les boîtes en carton), avec l'approbation préalable de Postes Canada et/ou les palettes doivent être utilisées.

COORDONNATEURS RÉGIONAUX ET COORDONNÉES			
Atlantique	Nouvelle Écosse/Î.-P.-É. : Halifax Tél. : 902 494-4001 poste 44707 Nouveau-Brunswick : Moncton Tél. : 506 381-5347 Saint John Tél. : 506 653-5270 St. John's TN : wayne.power@canadapost.ca sharilee.way@canadapost.ca	Québec	Montréal : Tél. : 514 345-7369 Télécopieur : 514 345-7388
Huron Rideau	Ottawa : Tél. : 613 734-1431 Télécopieur : 613 734-1479 Courriel : equipmentline.ompp@postescanada.ca Hamilton : Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN) Tél. : 905 565-0480 Télécopieur : 905 564-6830 Courriel : necfteo@postescanada.ca London : Tél. : 519 457-5373	Prairie	Winnipeg : Tél. : 204 987-5100 poste 72045 Edmonton : Tél. : 780 945-2600 poste 53292 Télécopieur : 780 945-2608 Calgary : Tél. : 403 974-2000 poste 42170



COORDONNATEURS RÉGIONAUX ET COORDONNÉES


Région du Grand Toronto	Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN) Tél. : 905 565-0480 Télécopieur : 905 564-6830 Courriel : necfteo@postescanada.ca	Pacifique	Vancouver : Tél. : 604 276-5538
--------------------------------	---	------------------	---

REMARQUE : L'équipement de Postes Canada ne peut être utilisé que dans le cadre de l'utilisation de produits ou de services de Postes Canada. Il demeure notre propriété exclusive. L'utilisation à des fins personnelles n'est pas autorisée. Vous devez vous assurer que le matériel demeure en bon état, sous réserve de l'usure raisonnable.

2.2.1 CONTENEURS ACCEPTABLES

Les dimensions des conteneurs présentées sont les mesures prises à l'intérieur du conteneur. Les équivalents en système impérial sont fournis seulement pour des raisons pratiques.

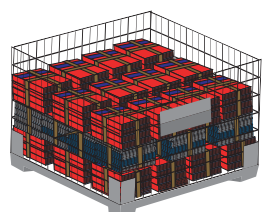

CONTENEURS FOURNIS PAR POSTES CANADA	DIMENSIONS ET POIDS				
	POIDS DES CONTENEURS (SANS COUVERCLE)	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR	POIDS MAXIMAL (CONTENEUR, COURRIER ET COUVERCLE COMPRIS)
Conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP) : Articles standard  Les conteneurs à lettres et à grands objet plats (CLGOP) sont conçus de telle façon que les couvercles ne sont pas nécessaires.	0,995 kg (2,2 lb)	394 mm (15,6 po)	244 mm (9,6 po)	156 mm (6,1 po) [avec couvercle]	22,7 kg (50 lb)
Conteneur à grands objets plats : Articles surdimensionnés et extradimensionnelle  Tous les conteneurs à grands objets plats déposés doivent porter un couvercle. Si des couvercles ne sont pas disponibles, nous recommandons l'utilisation de cartons de séparation entre chaque rangée afin de protéger vos articles de courrier.	1.7 kg (3,7 lb)	405 mm (15,9 po)	240 mm (9,4 po)	303 mm (11,9 po)	22,7 kg (50 lb)

Conteneurs acceptables fournis par le Client	
<p>Boîtes en carton : Articles standard, surdimensionnés et extradimensionnelle</p>	<p>Les conteneurs en carton fournis par le client doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • satisfaire aux exigences décrites dans le présent guide; • être complètement scellés et être robustes pour résister à la manutention pendant le traitement; • respecter les dimensions indiquées ci dessus.
	

2.2.2 UNITÉS D'EXPÉDITION ACCEPTABLE

L'UTILISATION DE MONOTENEURS OU DE PALETTES EST :	
OBLIGATOIRE	OPTIONELLE
<ul style="list-style-type: none"> • articles extradimensionnelle • article empilées en rangées irrégulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Conteneur Standard et Surdimensionné

Les équivalents en système impérial sont fournis seulement pour des raisons pratiques.

UNITÉS D'EXPÉDITION ACCEPTABLE	DIMENSIONS ET POIDS			
	POIDS	LONGUEUR	LARGEUR	POIDS ET HAUTEUR MAXIMAL (UNITÉS D'EXPÉDITION ET COURRIER COMPRIS)
<p>Monoteneur</p> 	97 kg (213,8 lb)	1,322 m (52 po)	1,067 m (42 po)	Hauteur: 1,115 m (43.8 po) Poids: 900 kg (1 984,2 lb)
<p>Palettes (en plastique ou en bois)</p> 	9 kg (19,8 lb)	1,22 m (48 po)	1,02 m (40 po)	Hauteur: 1,5 m (59 po) Poids: 900 kg (1 984,2 lb)
	Les poids d'une palette en plastique fournie par Postes Canada. Vous devez commander au moins 40 palettes de plastique à la fois.			

SPÉCIFICATIONS DE CONSTRUCTION PALETTES

Les palettes doivent être conformes à :

- Méthode d'essai D 1185 de l'ASTM – Standard Test Methods for Pallets and related Structures Employed in Materials Handling and Shipping (Méthodes d'essai normalisées relatives aux palettes et aux structures connexes utilisées dans le matériel d'expédition et de manutention);
- ISO-8611 – Palettes pour la manutention – Palettes plates – Partie 3 : Charges maximales en service;
- Norme uniforme pour les palettes en bois de la National Wooden Pallet and Container Association (É.-U.).

Les palettes doivent être construites de telle sorte que les planches de palettes inférieures n'entravent pas l'accès par un chariot élévateur. Les palettes doivent être accessibles par un chariot élévateur sur les quatre côtés ou par un transpalette à main sur deux côtés;

Les ouvertures pour les fourches doivent mesurer :

- au minimum 102 mm (4 po) de hauteur sur les côtés de la palette sans planches de palettes inférieures; et
- au minimum 89 mm (3,5 po) de hauteur sur les côtés dotés de planches de palettes inférieures;

Dimensions essentielles de l'équipement de manutention :

- distance d'un côté à l'autre des fourches : max. 686 mm (27 po);
- distance entre les fourches : min. 204 mm (8 po);
- hauteur de la fourche abaissée : max. 89 mm (3,5 po).

EXIGENCES ADDITIONNELLE POUR LES PALETTES EN BOIS

- nous recommandons que vous utilisiez la conception en bloc
- les palettes doivent pouvoir résister à des températures allant de -40 °C à +40 °C ainsi qu'à des conditions météorologiques rigoureuses telles que la pluie, la neige, la glace et l'humidité
- les palettes ne doivent pas avoir de défauts importants (p. ex. clous apparents, fissures importantes, bois manquant ou parties pourries, endommagées ou irrégulières)
- la partie supérieure de la palette doit être plate et stable pour permettre un chargement et un déchargement sécuritaires du courrier et afin d'éviter que le courrier bascule ou glisse

3 PRÉPARATION ET TRI PRÉLIMINAIRE DU COURRIER

Dans le cadre du procédé de préparation et de tri préliminaire du courrier, il requiert :

1. **Regroupement et identification des articles de courrier** devant être acheminés à la même destination et les placer dans un ordre particulier (en fonction de l'adresse). Pour l'Empilage en rangées irrégulières, l'étape 2 n'est pas requis.
2. **Placement des regroupements dans des conteneurs** devant être acheminés à la même destination sont placés dans des **conteneurs** dans un ordre particulier.
3. **Placement de conteneurs ou des articles empiler en rangées irrégulières dans des unités d'expédition** devant être acheminés à la même destination sont placés dans des unités d'expédition (monoteneurs ou palettes).

3.1 Regroupement et identification des articles de courrier

Tous les articles d'un envoi doivent faire partie d'un regroupement. Tous les regroupements (à l'exception du courrier résiduaire) doivent comprendre au moins huit articles pour les envois Courrier personnalisé adresse ou au moins six articles pour les envois Poste-publications. Si cette exigence minimale n'est pas satisfaite, les articles sont regroupés au niveau suivant.

3.1.1 NIVEAUX DE REGROUPEMENTS

Le logiciel de tri préliminaire déterminera les regroupements possibles pour un envoi donné.

TYPES DE REGROUPEMENTS	LE LOGICIEL DE TRI PRÉLIMINAIRE REGROUPERA LES ARTICLES DE COURRIER DEVANT ÊTRE ACHÉMINÉS À LA MÊME DESTINATION OU TRIÉS AU MÊME ENDROIT
Mode de livraison directe (MLD)	Regroupera tous les articles livrés par le même facteur (regroupement par MLD).
Niveau 1 du STPN – Installation de livraison (IL)	Regroupera tous les articles provenant de la même succursale postale ou du même poste de facteurs (regroupement par IL).
Niveau 3 du STPN – Centre de desserte postale (CDP)	Regroupera tous les articles livrés dans la même zone, telle qu'une ville et sa région avoisinante (regroupement par CDP).
Niveau 4 du STPN – Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA)	Regroupera tous les articles livrés dans la même province (regroupement par CRCA).
Courrier résiduaire	Placera tous les articles restants dans un regroupement de courrier résiduaire.

REMARQUE : Les articles Poste-publications surdimensionnés qui ne peuvent être contenus sur une surface de 28,9 cm sur 40,5 cm (11,4 po sur 15,9 po) peuvent être empilés en rangées irrégulières de niveau 5 (envois résiduaires) pour un dépôt effectué à un établissement ou à une UVCR. Les clients doivent s'assurer que les palettes sont étiquetées comme courrier résiduaire et soumettent les étiquettes de conteneurs avec la *Commande (Déclaration de dépôt)*.

Le logiciel commence par créer tous les regroupements possibles par MLD. Ensuite:

- s'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par MLD, il créera tous les regroupements possibles par IL;
 - s'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par IL, il créera tous les regroupements possibles par CDP;
 - s'il ne reste pas suffisamment d'articles pour créer un regroupement par CDP, il créera tous les regroupements possibles par CRCA;
 - pour tous les articles qui ne peuvent être regroupés à aucun autre niveau, il créera un regroupement par courrier résiduaire.

Pour chaque regroupement qu'il crée, le logiciel détermine également l'ordre des articles de courrier au sein du regroupement.

3.1.2 SÉPARATION ET IDENTIFICATION DES REGROUPEMENTS

Une fois que votre courrier a été prétrié, assurez-vous qu'il résiste à la manipulation. Préservez l'intégrité de vos regroupements en les séparant dans leurs conteneurs, au moyen de l'une des méthodes acceptables suivantes :

- **Enliassage**
- **Cartes de séparation**
- **Marquage à jet d'encre**

Les articles de courrier dans les regroupements doivent tous être orientés dans le même sens.

3.1.2.1 Enliassage

Une liasse est un groupe d'articles attachés ensemble au moyen d'un cerclage (bande élastique, ficelle ou sangle en plastique) ou d'un emballage sous vide.

EXIGENCES RELATIVES À L'ENLIASSAGE		
TYPE D'ENVOI	ÉPAISSEUR MAXIMALE DE LA LIASSE	NOMBRE MINIMAL D'ARTICLES PAR LIASSE
Standard	100 mm (4 po)	8 - Courrier personnalisé 6 - Poste-publications
Surdimensionné et extradimensionnelle	200 mm (8 po)	


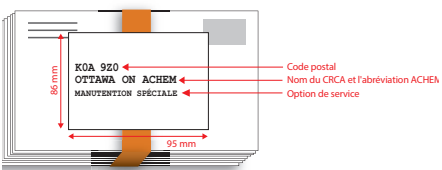
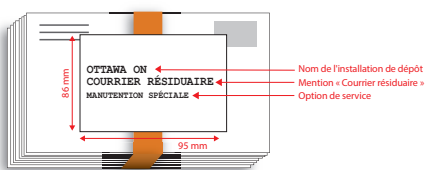
Lorsqu'une liasse dépasse l'épaisseur maximale et qu'il y a suffisamment d'articles pour former une deuxième liasse complète, il est préférable de diviser le nombre total d'articles en deux liasses égales plutôt que de créer une liasse complète et une liasse minuscule. Par exemple, si une liasse comporte 52 articles standard d'une épaisseur de 125 mm, il faut faire deux liasses de 26 articles chacune. Quand les liasses dépassent l'épaisseur de 200 mm, il est préférable de la diviser en deux liasses égales.

REMARQUE : L'épaisseur maximale prévaut sur le nombre minimum d'articles. Bien qu'il n'y ait pas de nombre minimum d'articles établi pour la dernière liasse d'envois résiduaire, il faut cependant respecter les spécifications concernant l'épaisseur maximale par liasse.

OPTIONS POUR LES EXIGENCES D'IDENTIFICATION DES LIASSES

OPTION 1 - ÉTIQUETTE DE LIASSE

Lorsque l'**enliassage** est utilisé comme méthode de séparation, les liasses du CDP et du CRCA, ainsi que celles d'envois résiduaire, doivent être désignées au moyen d'une étiquette de liasse. Les liasses regroupées par MLD et IL ne requièrent pas d'étiquette.

CDP	CRCA	RÉSIDUAIRE
		

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHEMINEMENT INDICÉS SUR LES ÉTIQUETTES DE LIASSES

<ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CDP, selon le STPN (p. ex. K0K 9Z0); le nom du CDP (p. ex. BELLEVILLE ON CDP); l'option de service (Manutention spéciale). 	<ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CRCA, selon le STPN (p. ex. K0A 9Z0); le nom du CRCA et l'abréviation ACHÉM (pour acheminement) (par exemple OTTAWA ON ACHÉM); l'option de service (Manutention spéciale). 	<ul style="list-style-type: none"> le nom de l'installation de dépôt (par exemple OTTAWA ON); la mention « COURRIER RÉSIDUAIRE »; l'option de service (Manutention spéciale).
--	--	--

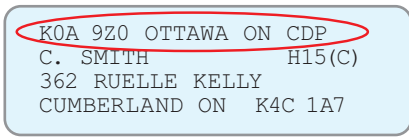
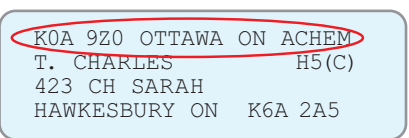
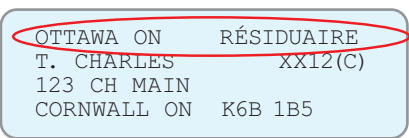
Des renseignements supplémentaires peuvent être indiqués au-dessus ou au-dessous des renseignements sur l'acheminement à condition que ces derniers soient prédominants.

OPTION 2 - LIGNE DE CONFIRMATION FACULTATIVE (LCF)

Les LCFs peuvent être générées par le logiciel de tri préliminaire et imprimées directement sur l'article de courrier.

Les LCFs doivent respecter les spécifications suivantes :

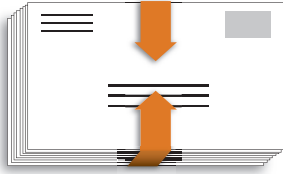
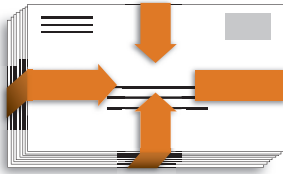
- les renseignements concernant le regroupement ne doivent être imprimés que sur la ligne supérieure de l'étiquette-adresse ou du bloc-adresse;
- le type et la taille des polices de caractères doivent être les mêmes que ceux utilisés pour l'adresse (une police de caractères en MAJUSCULES est recommandée) et;
- la LCF doit être visible si elle se trouve dans une fenêtre.

CDP	CRCA	RÉSIDUAIRE
		

OPTIONS POUR SÉCURISER LES LIASSES

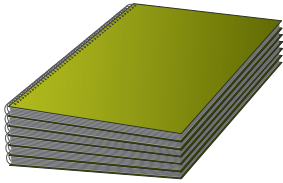
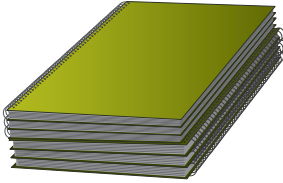
OPTION 1 - CERCLAGE

Le matériel de **cerclage** doit être assez résistant et serré pour que la liasse soit maintenue lorsqu'on la tient verticalement, sans que son contenu ne glisse.

Type des envois	Exigences cerclage
<ul style="list-style-type: none"> articles standard articles surdimensionnés (pour les liasses au niveau 1 du STPN uniquement) 	 <p>Cerclage simple</p>
<ul style="list-style-type: none"> articles surdimensionné et extradimensionnelle <p>REMARQUE : À l'exception des liasses du niveau 1 du STPN.</p>	 <p>Cerclage double</p>

OPTION 2 - EMBALLAGE SOUS VIDE

L'**emballage sous vide** est une méthode acceptable pour enlasser les articles surdimensionnés et extradimensionnelles.

Exigences emballage sous vide	
<ul style="list-style-type: none"> Le plastique utilisé pour l'emballage sous vide doit être assez solide pour maintenir la liasse pendant la manutention. 	<p>Si vos articles de courrier sont dotés d'une reliure, la reliure de la partie inférieure de la liasse doit être orientée dans le sens inverse par rapport à la partie supérieure de la liasse pour créer une liasse égale.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Acceptable</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Préférable</p> </div> </div>

3.1.2.2 Cartes de séparation

On peut aussi utiliser des cartes de séparation pour indiquer une séparation entre des regroupements.

LES CARTES DE SÉPARATION DOIVENT :

- être faites de carton fin et rigide (un poids de 120 à 160 grammes par mètre carré convient habituellement);
- dépasser d'au moins 20 mm le dessus des articles;
- avoir au moins 155 mm de largeur;
- être placées devant le premier article de chaque regroupement. Veuillez noter que si un regroupement est trop volumineux pour entrer dans un seul conteneur, il faut placer une deuxième carte de séparation à l'avant du deuxième conteneur.



Lorsque des **cartes de séparation** sont utilisées comme méthode de séparation, chaque regroupement par CDP, CRCA et par courrier résiduaire doit être désigné sur la partie visible de la carte de séparation qui dépasse les articles de courrier. Vous devrez fournir les renseignements suivants :

POUR LES REGROUPEMENT PAR CDP	POUR LES REGROUPEMENT PAR CRCA	POUR LES REGROUPEMENT PAR RÉSIDUAIRE
<ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CDP, selon le STPN (p. ex. K0K 9Z0); le nom du CDP (p. ex. BELLEVILLE ON CDP); l'option de service (Manutention spéciale). 	<ul style="list-style-type: none"> le Code postal du CRCA, selon le STPN (p. ex. K0A 9Z0); le nom du CRCA et l'abréviation ACHEM (pour acheminement) (par exemple OTTAWA ON ACHEM); l'option de service (Manutention spéciale). 	<ul style="list-style-type: none"> le nom de l'installation de dépôt (par exemple OTTAWA ON); la mention « Courrier résiduaire »; l'option de service (Manutention spéciale).

3.1.2.3 Marquage à jet d'encre

Le marquage à jet d'encre désigne l'utilisation d'encre ou de peinture déposée sur le rebord supérieur d'un article de courrier. Il s'agit d'une autre façon acceptable de séparer des regroupements dans un conteneur. Les marques d'encre ne sont appliquées qu'au premier article de chaque regroupement.

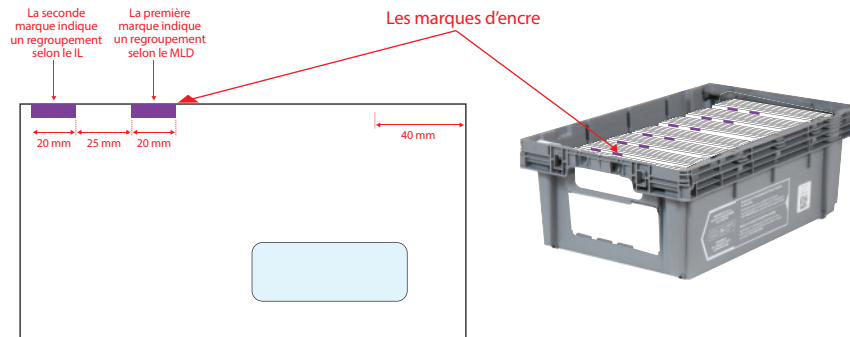
EXIGENCES MARQUAGE À JET D'ENCRE

Les marques d'encre doivent respecter les exigences suivantes :

- leur couleur doit produire un fort contraste avec la couleur de l'article;
- la même couleur doit être utilisée pour le marquage à jet d'encre de l'ensemble de l'envoi;
- elles doivent commencer à environ 40 mm du coin supérieur droit de l'article.

Elles doivent avoir une longueur d'environ 20 mm séparées par un espace d'environ 25 mm :

- la marque la plus près du coin supérieur droit indique un regroupement par mode de livraison direct (MLD);
- les marques additionnelles indiquent les regroupements par installation de livraison (IL) par Centre de desserte postale (CDP) et par Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA).



REMARQUE : Il est acceptable pour les regroupements selon le CDP ou le CRCA d'avoir deux marques seulement, mais les marques doivent être situées dans les endroits MLD et IL.

3.2 Placement des regroupements dans des conteneurs

Les regroupements Manutention spéciale doivent être déposés dans des conteneurs. Les regroupements dans des conteneurs doivent tous être orientés dans le même sens.

3.2.1 NIVEAUX DES CONTENEURS

Le logiciel de tri préliminaire déterminera les niveaux de conteneurs possibles pour un envoi donné.

LES NIVEAUX DE CONTENEURS (ÉGALEMENT DÉSIGNÉS COMME LES NIVEAUX DE REGROUPEMENT)	LES CONTENEURS SONT CRÉÉS EN PLAÇANT ENSEMBLE LES REGROUPEMENTS DEVANT ÊTRE ACHÉMINÉS À LA MÊME DESTINATION OU TRIÉS
Niveau 1 du STPN – Installation de livraison (IL)	Regroupements devant être livrés sur des itinéraires desservis par le même poste de facteurs.
Niveau 2 du STPN – Centre de regroupement du courrier urbain	Regroupements devant être livrés dans la même zone, telle qu'une ville et sa région avoisinante.
Niveau 3 du STPN – Centre de desserte postale (CDP)	Regroupements devant être livrés dans la même zone, telle qu'une ville et sa région avoisinante.
Niveau 4 du STPN – Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA)	Regroupements devant être livrés dans la même province.
Courrier résiduaire	Regroupements restants.

Le logiciel commence par créer tous les conteneurs de courrier d'IL possibles. Ensuite :

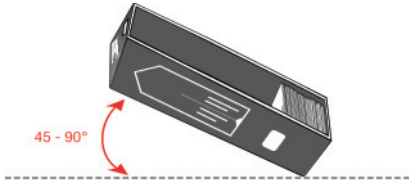

- s'il ne reste pas suffisamment de regroupements pour créer un conteneur de courrier d'IL, il créera tous les conteneurs possibles de courrier urbain ou de CDP
 - s'il ne reste pas suffisamment de regroupements pour créer des conteneurs de courrier urbain ou de CDP, il créera tous les conteneurs possibles de CRCA
 - pour tous les regroupements qui ne peuvent être conteneurisés à aucun autre niveau, il créera des conteneurs de courrier résiduaire.

Le logiciel déterminera aussi l'ordre approprié des regroupements dans chaque conteneur.

Les regroupements placés dans des conteneurs doivent être physiquement séparés selon l'une des trois méthodes acceptables – enliassage, cartes de séparation ou marquage à jet d'encre.

3.2.2 REMPLISSAGE DE CONTENEURS


EXIGENCES MINIMALES DE REMPLISSAGE DES CONTENEURS			
NIVEAU DE REGROUPEMENT	QUAND SEULEMENT UN CONTENEUR EST ACHÉMINÉ À LA MÊME DESTINATION, REMPLIR À UNE CAPACITÉ DE :	QUAND PLUSIEURS CONTENEURS SONT ACHÉMINÉS À LA MÊME DESTINATION	
		POUR TOUTS LES CONTENEURS SAUF LE DERNIER, REMPLIR À UNE CAPACITÉ DE :	DERNIER CONTENEUR, REMPLIR À UNE CAPACITÉ DE :
Niveau 1 – IL	50 %	95 %	Aucun minimum
Niveau 2 – Centre urbain	70 %		
Niveau 3 – CDP	70 %		
Niveau 4 – CRCA	50 %		
Courrier résiduaire	Aucun minimum		

ÉVALUATION DU NIVEAU DE REMPLISSAGE DU CONTENEUR	PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ DE LA PRÉPARATION DU COURRIER
<p>Pour évaluer le niveau de remplissage de votre conteneur, inclinez-le à un angle de 45° à 90° sur son côté court. Une fois que son contenu est comprimé par son propre poids, mesurez la longueur de l'espace occupé par rapport à la longueur totale du conteneur. Exprimez ce ratio en pourcentage, puis comparez-le à nos exigences minimales pour ce type de conteneur.</p> 	<p>Pour tous les conteneurs incomplets (moins de 95 % de la capacité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> des cartes de séparation ou le marquage à jet d'encre, vous devez utiliser du matériel d'emballage. l'enliassage comme méthode de séparation, nous recommandons l'utilisation de matériel d'emballage 

3.2.3 ÉTIQUETAGE DES CONTENEURS

Tous les conteneurs doivent être étiquetés avec les détails sur leur destination à l'aide des renseignements sur l'acheminement tirés du Schéma de tri préliminaire national (STPN). L'étiquetage exact de vos conteneurs permet de veiller à ce que votre courrier soit acheminé au centre de travail pertinent d'une installation de Postes Canada.

L'utilisation d'étiquettes de conteneurs dotées d'un code à barres 2D pour les envois Manutention spéciale est obligatoire. Le logiciel de tri préliminaire vous fournira les renseignements que vous devez imprimer sur les étiquettes des conteneurs. Ces étiquettes doivent être bilingues et comporter les renseignements suivants :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHÈMINEMENT	EXEMPLE D'ÉTIQUETTE
<ul style="list-style-type: none"> le nom du service (p. ex. Courrier personnalisé/Personalized Mail); l'option de service (Special Handling/Manutention spéciale); les renseignements suivants sur l'acheminement tirés du STPN (sur tous les conteneurs à l'exception des conteneurs de courrier résiduaire): <ul style="list-style-type: none"> le Code postal de l'installation (p. ex. K1G 2C0); le nom de l'installation (p. ex. OTTAWA); la province, sous forme abrégée (p. ex. ON); et la destination de l'acheminement (p. ex. PDF Centreville). <p>REMARQUE : Il est nécessaire de s'assurer que le contenu de l'étiquette correspond à celui du conteneur.</p>	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACHEMINEMENT	EXEMPLE D'ÉTIQUETTE
PLACEMENT D'UN ÉTIQUETTE SUR UN CONTENEUR	

Si vous utilisez des conteneurs fournis par Postes Canada, insérez les étiquettes de conteneurs dans le porte-étiquette avant de déposer votre envoi à une installation de Postes Canada.



REMARQUE : Si vous utilisez des conteneurs en carton fournis par le client, apposez une étiquette de conteneur sur le côté de chaque conteneur. Vous pouvez commander des étiquettes auto-adhésives en ligne à l'adresse postescanada.ca/cal en utilisant le formulaire 33-086-732 ou par téléphone au 1 888 550-6333.

ÉTIQUETTE DE CONTENEUR DOTÉE D'UN CODE À BARRES

[Visionner la spécification 3655 du code à barres 2D](#)

Les étiquettes doivent être mises à l'essai; le contenu des données du code à barres, la qualité d'impression et l'apparence générale de l'étiquette seront également évalués.

COORDONNATEUR PERL
ACCEPTATION DES COMMANDES
POSTES CANADA
2701 PROMENADE RIVERSIDE – N0520
OTTAWA ON K1A 0B1

3.3 Placement de conteneurs ou des articles empilés en rangées irrégulières dans des unités d'expédition

Les unités d'expédition (monoteneurs ou de palettes) servent à regrouper les conteneurs ou les articles empilés en rangées irrégulières qui doivent être mis sur une même *Commande* (Déclaration de dépôt) ou qui doivent être acheminés à la même destination (p. ex. tous les articles de courrier destinés à Vancouver arrivent sur une même palette). Cela réduit la manutention et aide à assurer la livraison à temps.

L'**empilage en rangées irrégulières** est un procédé par lequel le courrier est fixé sur une palette ou un monoteneur. Les palettes ou les monoteneurs servent à transporter, en un seul bloc, le courrier de l'établissement de l'expéditeur à l'une des installations de traitement approuvées de Postes Canada.

ARTICLES EMPILÉS EN RANGÉES IRRÉGULIÈRES	
CATÉGORIE	EXIGENCES
articles surdimensionnés	<ul style="list-style-type: none"> • tous les dos (de reliure) doivent être orientés dans le même sens (selon le cas); • chaque liasse est placée sous emballage moulant ou sous double cerclage; • la hauteur de chaque liasse ne peut dépasser : <ul style="list-style-type: none"> ▸ 200 mm (8 pouces) pour le courrier surdimensionné ;

3.3.1 NIVEAUX DES UNITÉS D'EXPÉDITION

Postes Canada encourage le regroupement des conteneurs dans des monoteneurs ou sur des palettes conformément au Schéma de tri préliminaire national (STPN).

NIVEAUX DE GROUPEMENT	
Niveau 1 du STPN – Installation de livraison (IL)*	Le logiciel de tri préliminaire déterminera les niveaux de regroupement qui peuvent être créés pour un envoi donné, en fonction du nombre de conteneurs. Les conteneurs placés dans des unités d'expédition doivent satisfaire aux exigences de regroupement énoncées dans le Schéma de tri préliminaire national (STPN). Le niveau de regroupement variera en fonction de la destination du conteneur. REMARQUE : Si les conteneurs ne sont pas regroupés dans des unités d'expédition selon le STPN, l'étiquette de l'unité d'expédition doit alors indiquer que ceux-ci contiennent du courrier résiduaire
Niveau 2 du STPN – Centre de regroupement de courrier urbain	
Niveau 3 du STPN – Centre de desserte postale (CDP)	
Niveau 4 du STPN – Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA)	
Courrier résiduaire	

- * Une exception s'applique aux conteneurs préparés dans un monoteneur de niveau 1 (IL). Ces conteneurs peuvent être emboîtés et déposés sans couvercle. Nous recommandons de couvrir les monoteneurs pleins avec du carton pour protéger la charge.

Le logiciel commence par créer toutes les unités d'expédition possibles d'IL. Ensuite :

- s'il ne reste pas suffisamment de conteneurs pour remplir complètement une unité d'expédition par installation de livraison (IL), il créera toutes les unités d'expédition possibles pour les centres de regroupement de courrier urbain ou CDP
 - s'il ne reste pas suffisamment de conteneurs pour remplir complètement des unités d'expédition pour les centres de regroupement de courrier urbain ou CDP, il créera toutes les unités d'expédition possibles pour les regroupements par CRCA
 - pour tous les conteneurs restants qui ne peuvent être regroupés à aucun niveau du STPN, il créera des unités d'expédition pour courrier résiduaire.

3.3.2 REMPLISSAGE DES UNITÉS D'EXPÉDITION

TYPE D'UNITÉ D'EXPÉDITION	EXIGENCES DE REMPLISSAGE DES UNITÉS D'EXPÉDITION		
	DESTINATION	MINIMUM	MAXIMUM
Palette	Tous (lors de l'utilisation des conteneurs)	<ul style="list-style-type: none"> • 18 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou • 12 conteneurs à grands objets plats, ou • 500 mm (excluant la hauteur de la palette) 	<ul style="list-style-type: none"> • 48 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou • 32 conteneurs à grands objets plats • 1,5 m (incluant la hauteur de la palette)
	Courrier empilé en rangées irrégulières	<ul style="list-style-type: none"> • pour locale - hauteur 150 mm - une rangée ou poids 90 kg • pour acheminement - hauteur 300 mm ou poids 180 kg 	<ul style="list-style-type: none"> • hauteur: 1,5 m • poids: 900 kg (la palette de Postes Canada pèse 9 kg)
Monoteneur	Courrier expédié à l'intérieur de la province de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • 18 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou • 12 conteneurs à grands objets plats • l'empilage en rangées irrégulières - au moins 50 % de la hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> • 48 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP) (40 conteneur à lettres et à grands objet plats avec couverture), ou • 24 conteneurs à grands objets plats ou il doit y avoir un espace d'au moins 25 mm entre le haut du contenu empilé et le dessus du monoteneur • l'empilage en rangées irrégulières - hauteur : 1,115 m poids : 900 kg
	Courrier expédié à l'extérieur de la province de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • 27 conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP), ou • 18 conteneurs à grands objets plats • l'empilage en rangées irrégulières - 75 % de la hauteur 	

3.3.3 FIXATION DES PALETTES

PALETTES

Toutes les palettes doivent être bien attachées et structurellement solides. Afin de préserver l'intégrité de votre envoi, assurez-vous :

- de recouvrir la palette et son chargement de trois couches de film étirable, ou
- de fixer la charge au moyen de courroies croisées.

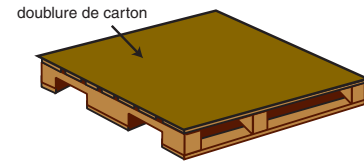
REMARQUE : Si des palettes en plastique sont utilisées, il est recommandé de maintenir les conteneurs sur le fond de la palette en enserrant le tout par quatre sangles de serrage. Les courroies métalliques ne sont pas permises.



3.3.4 FIXATION DES PALETTES OU MONOTENEURS POUR L'EMPILAGE EN RANGÉES IRRÉGULIÈRES

PALETTES

Placez une palette le côté droit vers le haut et insérez une doublure de carton convenable dans le fond pour boucher les ouvertures.

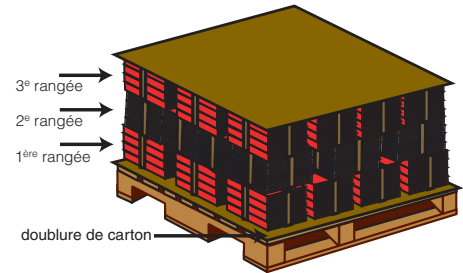


CRÉATION DE RANGÉES SUR LES PALETTES OU DANS LES MONOTENEURS

Sur la première rangée, disposez les liasses de courrier dans le sens de la longueur par rapport à la longueur de la palette ou du monoteneur. La palette entière doit être couverte de liasses de courrier. Le centre de la palette ne doit pas être vide. Sur la deuxième rangée, disposez les liasses de courrier dans le sens de la longueur par rapport à la largeur de la palette ou du monoteneur.

Continuez à alterner l'agencement des liasses à chaque rangée et à faire en sorte que la surface des liasses soit uniforme afin de protéger la stabilité de la charge au cours de la manutention.

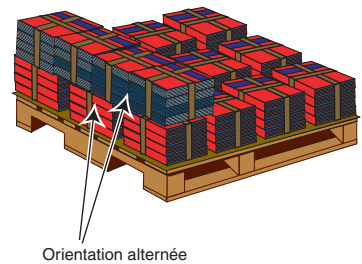
- continuez à ajouter des rangées de liasses jusqu'à ce qu'elles atteignent au moins 150 mm (local)* ou 300 mm (acheminement), sans inclure la palette;
- Les palettes dont la charge dépasse 500 mm de hauteur doivent avoir une doublure de carton au centre pour consolider la charge au cours du transport de la palette. Si un chargement ne mesure que 500 mm, il devrait être assez stable et il n'est pas nécessaire d'insérer une doublure au centre. Lorsque vous utilisez une doublure de carton, orientez les liasses sous la doublure et au-dessus de la doublure dans le même sens plutôt que de les orienter dans le sens opposé.



* Lorsque la livraison et le dépôt sont complétés dans la même province.

REMARQUE : Les empilages de niveau 2 doivent avoir une doublure de carton entre chaque installation de livraison.

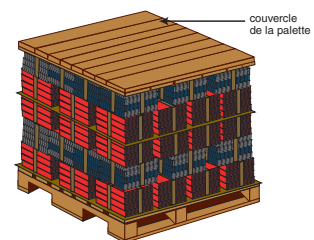
Lorsqu'on empile du courrier avec dos en rangées irrégulières, on doit placer des doublures en carton au début de chaque nouvelle rangée pour assurer la stabilité de la charge, peu importe si des palettes ou des monoteneurs sont utilisés. Alternez l'orientation des dos pour chaque rangée, en d'autres mots, tournez les livres de 180 degrés plutôt que de 90 degrés comme pour les autres types de courrier. Continuez à ajouter des rangées jusqu'à ce qu'elles atteignent la hauteur maximale ou le poids maximal, selon la première éventualité. Pour le chargement d'une palette, la hauteur comprenant la base et le couvercle de la palette est de 1,5 m. Le couvercle de palette devrait être fait de bois (mais un papier solide ou un carton) sont aussi acceptables).



FIXATION DES PALETTES

Cependant, il faut couvrir les palettes remplies en plaçant un couvercle de palette sur le dessus de la charge.

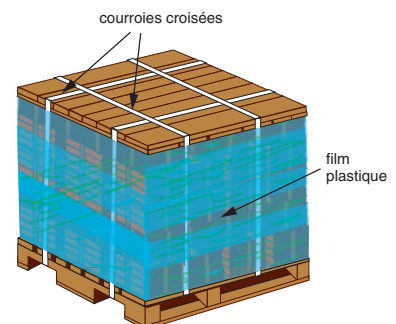
REMARQUE : Les monoteneurs sont conçus de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de sécuriser davantage leur contenu lorsqu'ils sont empilés correctement en rangées irrégulières.



Toutes les palettes doivent être bien attachées et structurellement solides. Afin de préserver l'intégrité de votre envoi, assurez-vous :

- Entourez la charge de trois épaisseurs de film plastique afin de fixer solidement les palettes du haut et du bas de manière à ce qu'elles consolident la charge et qu'elles empêchent le courrier de bouger.
- Les courroies en métal ne sont pas permises

REMARQUE : Lorsque les articles de courrier sont de forme irrégulière ou ont un fini lustré et risquent de glisser, vous devez également appliquer quatre courroies croisées pour entourer le couvercle de palette et la partie inférieure de la palette afin de bien sécuriser la charge. Pour tous les autres envois, les quatre courroies croisées sont facultatives, mais il est fortement recommandé de les utiliser pour sécuriser davantage la charge.




3.3.5 ÉTIQUETAGE DES UNITÉS D'EXPÉDITION

Tous les palettes et monoteneurs doivent être étiquetés. Les étiquettes générées par le logiciel PERL peuvent être dotées d'un code à barres 2D facultatif. Cela permettra de veiller à ce que votre courrier soit acheminé à la bonne installation du réseau de Postes Canada. Nous recommandons que le numéro de la *Commande (Déclaration de dépôt)* soit inscrit sur l'étiquette.

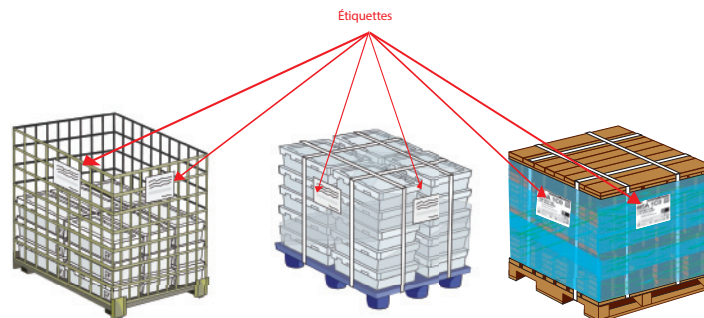
SPÉCIFICATION D'ÉTIQUETTES

Les étiquettes doivent être blanches et satisfaire aux exigences suivantes :

- mesurer 216 mm de hauteur sur 279 mm de largeur (8,5 po sur 11 po) en format vertical ou en format horizontal. Les étiquettes peuvent également être préparées en format vertical et mesurer 216 mm x 355 mm (8,5 po sur 14 po);
- être imprimées dans un lettrage en noir dont la taille de la police doit être suffisamment grande pour couvrir toute l'étiquette;
- afficher de façon visible le nom de l'installation (qui doit ressortir par rapport aux autres renseignements);
- être visible sur deux côtés de la palette ou du monoteneur.

Renseignements sur l'acheminement	Exemples d'un code à barres 2D facultatif
<ul style="list-style-type: none"> • le nom du service (Courrier personnalisé/Personalized Mail, Courrier personnalisé extradimensionnelle/Dimensional Personalized Mail ou Poste-publications/Publications Mail); • l'option de service (Manutention spéciale/Special Handling); • les renseignements suivants sur l'acheminement tirés du Schéma de tri préliminaire national (STPN) (sur toutes les palettes et tous les conteneurs à l'exception des palettes ou conteneurs de courrier résiduaire) : <ul style="list-style-type: none"> ▸ le Code postal de l'installation de dépôt de Postes Canada (p. ex. KOA 9Z0); ▸ le nom de l'installation (p. ex. OTTAWA); ▸ la province, sous forme abrégée (p. ex. ON); et l'indication de l'acheminement (p. ex. CDP). <p>REMARQUE : Les étiquettes pour monoteneur ou palette et tout étiquette générée par logiciel PERL de courrier résiduaire doivent contenir le nom de l'installation de dépôt et les mots « Courrier résiduaire ».</p>	 <p>Sequenced depot / Dépôt séquenté</p> <p>M5A 1C0</p> <p>TORONTO ON LCD ADELAIDE</p> <p>Personalized Mail SH Courrier personnalisé MS</p> <p>OS SURD</p> <p>Conteneur ID (ID du conteneur) P X M5A1C0 011 1234 5682 3 0010 1 0927</p> <p>Clientèle no. (No. du client) 1234567 Promotion 907B82</p> <p>CAVA-P-011-12345682-3-0010-1-X-M5A1C0-1234567-0927-P-L-0-0-M5A1C0-1-000000000000</p> <p>Shipping unit 10 of 25 Containers 28</p> <p>Unité d'expédition</p>

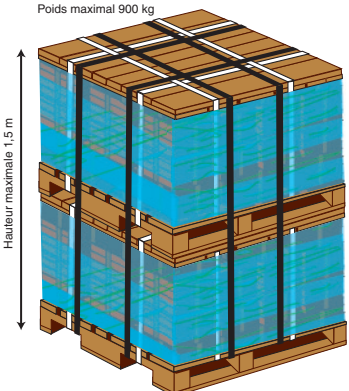
Chaque palette ou monoteneur doivent être dotés de deux étiquettes



REMARQUE : Pour les clients qui désirent inclure d'autres directives internes sur le conteneur, ils sont encouragés à utiliser une étiquette de couleur autre que blanc.

3.3.6 EMPILAGE EN RANGÉES DES PALETTES

Plusieurs palettes voyageant à la même destination (selon le Schéma de tri préliminaire national [STPN]) peuvent être empilées ensemble pourvu qu'elles sont fixées ensemble à l'aide de courroies. L'empilage en rangées des palettes au cours de l'entreposage et du transport permet d'utiliser l'espace de l'entrepôt de façon plus efficace. Exemple : Supposons qu'il y a deux palettes, l'une est destinée à la succursale de Vanier et l'autre, au poste de facteurs de Merivale. Ces deux palettes peuvent être fixées ensemble à l'aide de sangles aux fins d'acheminement à Ottawa (regroupement du courrier urbain).

PALETTE	MONOTENEUR
<p>Les palettes empilées ne peuvent mesurer plus de 1,5 m de haut ou peser plus de 900 kg.</p>	<p>Contrairement aux palettes empilées en deux rangées, chacun des monoteneurs superposés ne doit pas dépasser le poids maximal de 900 kg, donc le poids combiné peut atteindre 1 800 kg.</p>
 <p>Poids maximal 900 kg</p> <p>Hauteur maximale 1,5 m</p>	